



**Outil 21** : Comment définir le cadre opérationnel et le calendrier de mise en œuvre de chaque action ?

**Objectif** : Identifier dans quelles politiques ou quels documents de planification les actions d'adaptation peuvent s'insérer, créer un nouveau cadre d'intégration si besoin et réfléchir au calendrier de mise en œuvre.

Avant de rédiger les fiches actions, il est essentiel de formaliser le plan d'adaptation. Concrètement, il s'agit de « flécher » les actions, c'est-à-dire de préciser leur cadre opérationnel (existant ou à créer) et de les planifier.

Intégrer les actions d'adaptation dans les cadres opérationnels existants nécessite d'examiner les politiques et documents de planification de la collectivité par secteur concerné par l'adaptation et relevant de la compétence de la collectivité.

En pratique, l'équipe projet et les personnes ressources sur l'étape réalisent les actions suivantes, en remplissant l'onglet correspondant dans le fichier « *trames\_PLACC* » :

- Si l'action peut s'intégrer dans un cadre opérationnel existant :
  - 1) Flécher chaque action à mettre en œuvre vers la politique ou la programmation de la collectivité susceptibles de l'intégrer, en utilisant les tableaux ci-dessous.
  - 2) Proposer un calendrier pour l'intégration de chaque action : quel est son degré d'urgence (évalué de 0 à 3, en fonction des résultats de l'analyse multicritères pour évaluer les actions, outil 19) ? Est-elle intégrable au fil de l'eau ou à l'occasion de la révision d'un document de planification ou de l'évolution d'une politique ? Si oui, la date de révision est-elle compatible avec le degré d'urgence ?
  - 3) Examiner ses conditions d'intégration : l'action peut-elle être intégrée à ressources identiques ou nécessite-elle des ressources complémentaires ? Si oui, de quels types (techniques, financières) ?
  
- Si aucune politique ne peut intégrer cette nouvelle action :
  - 1) Définir un nouveau cadre opérationnel (par exemple, une politique « Développement durable » ou « Adaptation »).
  - 2) Proposer un calendrier de mise en œuvre en fonction du degré d'urgence.

Le tableau ci-dessous propose des exemples pertinents de politiques et documents de planification concernés par l'adaptation, par secteur (non exhaustif) pour le côté Nord de l'ECT :

<b>Secteur concerné par l'adaptation</b>	<b>Politiques et documents de planification</b>
Aménagement du territoire	Planification : SCoT, PLU, Carte Communale, SRADDET Projet d'urbanisme : projets urbains, ZAC, Port
Bâtiments	Politiques et documents variables en fonction du type de bâtiments : patrimoine et compétences, politiques de l'habitat, économie.
Eau	Service public de l'eau et assainissement Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
Agriculture et sylviculture	Aménagement forestier (ONF) PAEN (Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbain) Ceinture verte - Programme agriculture urbaine
Environnement et biodiversité	Gestion des espaces verts GEMAPI (zones humides) Politique communale environnement Trame verte et bleu du SCoT
Santé	Plan canicule communal Programme d'actions sociales
Protection civile et services d'urgence	Plan Communal de Sauvegarde / de Prévention des Risques Naturels GEMAPI (gestion eau/risques liés à l'eau) Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
Tourisme	Plan tourisme
Transport	Politique d'entretien du réseau routier communal
Énergie	Politique énergétique communale Politique d'éclairage public
Développement durable	Agenda 21, PCAET
Autres	

Pour le côté Sud de l'ECT, le tableau suivant présente les compétences de la municipalité en fonction du secteur concerné par l'adaptation :

<b>Secteur concerné par l'adaptation</b>	<b>Compétences de la municipalité</b> (varient selon le nombre d'habitants)
Aménagement du territoire. Bâtiments	Nettoyage, aménagement et entretien des routes Parcs publics Planification territoriale
Eau	Approvisionnement en eau Assainissement des eaux usées
Agriculture et sylviculture	
Environnement et biodiversité	Parcs publics Protection des espaces naturels
Santé	Services sociaux
Protection civile et services d'urgence	Prévention et extinction des incendies Protection civile
Tourisme	
Transport	Nettoyage, aménagement et entretien des routes Transports urbains
Énergie	
Autres	Collecte des déchets

**Sources** : ICLEI ACCCRN [http://resilient-cities.iclei.org/fileadmin/sites/resilient-cities/files/Images\\_and\\_logos/Resilience\\_Resource\\_Point/ICLEI\\_ACCCRN\\_Process\\_WORKBOOK.pdf](http://resilient-cities.iclei.org/fileadmin/sites/resilient-cities/files/Images_and_logos/Resilience_Resource_Point/ICLEI_ACCCRN_Process_WORKBOOK.pdf) p 106

Simonet, G., Leseur, A., (2015). *Analyse des Barrières et leviers à la mise en place de STRatégies d'Adaptation aux Changements climaTiques, le cas des collectivités urbaines, projet de recherche mené sous le pilotage de I4CE, l'ADEME et l'AFD avec la participation de l'ONERC, Rapport final, 140 p.*

<https://www.onf.fr/aux-cotes-des-territoires/lonf-et-les-communes-forestieres>

Reguladora de las Bases del Régimen Local, Agencia Estatal BOLETÍN OFICIAL DEL ESTADO,  
<https://www.boe.es/eli/es/l/1985/04/02/7/con>

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences>

<http://zones-humides.org>

<http://www.trameverteetbleue.fr/>

<https://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/>